

Paris, le 16 décembre 2014

Signature d'un Mémorandum d'entente entre l'OIF et l'APF

**Allocution de
S. E. M. Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie**

Seul le texte prononcé fait foi

Je suis heureux de vous accueillir, Monsieur Terrasse et chers collègues de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, ici au siège de l'OIF.

En cette saison des fêtes, nous marquons aujourd'hui formellement un renouveau et une modernisation de notre relation de coopération et je m'en félicite.

Cette modernisation est, selon moi, nécessaire et utile. Nous avons franchi ensemble plusieurs étapes importantes, tant politiques que juridiques, au sein de la Francophonie qui ont marqué notre action. Notre Charte entérine depuis 1997 le rôle consultatif propre de l'APF au sein de la Francophonie. Lors du récent Sommet de Dakar, un nouveau Cadre stratégique à moyen terme et une nouvelle programmation ont été actés, l'aboutissement de consultations en profondeur avec tous les acteurs concernés. Au fur et à mesure de ces évolutions, notre coopération s'est renforcée aussi, devenant avec le temps plus riche et plus harmonieuse. Forts de ces acquis, nous avons convenu d'une actualisation de la passerelle juridique nous liant, que le mémorandum signé aujourd'hui consacre.

Alors que mon dernier mandat en tant que Secrétaire général s'achève, je me réjouis de pouvoir ouvrir un nouveau chapitre et de renforcer les bases d'une coopération consolidée et d'une plus grande maturité.

Plusieurs éléments de ce mémorandum m'interpellent plus particulièrement.

Le rôle de la Francophonie sur la scène internationale pour la promotion des valeurs démocratiques n'a cessé de grandir. L'APF constitue ainsi pour la Francophonie un atout essentiel - un lien direct avec les élus, les acteurs de première ligne de la démocratie. Notre action commune dans le cadre de la Déclaration de Bamako se doit d'être percutante et efficace. Il s'agit donc de renforcer nos actions communes en dégagant les synergies possibles. La diplomatie et l'assistance technique interparlementaires sont désormais mieux intégrées à notre boîte à outils politique.

L'OIF et l'APF réaffirment, par ce texte, des mécanismes qui ont pour but d'améliorer notre réactivité. Les événements évoluent rapidement et nous devons faire de même. Tout ce qui favorisera la consultation en amont, sur les politiques et les projets, favorisera aussi une action politique crédible et lisible de la Francophonie dans son ensemble.

Ces bonnes pratiques engendreront de meilleurs résultats, j'en suis convaincu. Je souhaite souligner l'exemplarité de l'APF en tant que partie constituante de la constellation d'institutions et organes de la Francophonie. Avec votre appui actif Monsieur le Secrétaire général parlementaire, et le concours de l'Administrateur, l'APF vise l'ouverture, la bonne gestion et la transparence en veillant à améliorer notre mode opératoire de coopération. J'en ai fait une priorité de mes mandats successifs. Avec cette signature, j'exprime ma confiance pour l'avenir de cette relation avec l'APF et pour la coopération au sein de la Francophonie au sens large. Vous tracez ainsi une voie positive et moderne qui ne pourra que renforcer l'influence politique de la Francophonie et son action pour la paix et la démocratie.

Je vous remercie.